

Commune de La Chapelle en Vercors

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE CONSEIL MUNICIPAL Séance du 17 JANVIER 2018

L'an deux mil dix-huit, le dix-sept janvier, le Conseil Municipal de la Commune de La Chapelle en Vercors étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de

Monsieur Jacky CASASNOVAS, Maire.

Conseillers en exercice : **14** Conseillers présents : **12** Conseillers votants : **14**

Présents : CASASNOVAS Jacky ; BLANC Monique ; BLANC René ; BREYTON Bernard ; BLAIN Marie-Claude ; POIZAT Roger ; VAN HUFFELEN Yolande ; ARRIBERT Denise ; ALLIER Gérard ; Sébastien REVOL ; Alexandra POILBLANC ; AUDEYER Daniel

Absents excusés : MONACI Marc a donné pouvoir à POIZAT Roger et VAUSSENAT Bertrand a donné pouvoir à Jacky CASASNOVAS

Secrétaire de Séance : ARRIBERT Denise

Avant d'ouvrir cette séance, Monsieur le Maire demande de rajouter deux dossiers à l'ordre du jour :

- Un droit de préemption urbain
- Un projet de délibération du Conseil Municipal relatif à la défense des activités de pastoralisme face aux attaques de loup – demande de l'association des Maires de la Drôme

Adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire présente ses meilleurs vœux aux conseillers municipaux et les remercie pour leur travail et leur dévouement.

APPROBATION PROCÈS-VERBAL CONSEIL DU 13-12-2017

Demande de Bertrand VAUSSENAT de modifier le paragraphe concernant l'ALSH : de remplacer "pense" par "indique" et après 4 Jours, rajouter "ce qui, à la rentrée 2017 est déjà le cas pour 43% des communes de Métropole".

Adopté à l'unanimité.

Arrivée d'Alexandra POILBLANC

CANTINE SCOLAIRE – LISTE DES PERMANENTS

Période du 8 janvier au 6 avril 2018 :

- EYRAUD Capucine ; CLET Baptiste & Guillaume ; BELMAIN Elysée ; POURRAT Emilie & Gaël ; SIBEUD Iris & Elio ; VERIN Pablo & Renan ; PETIT Thomas ; VILLARD Baptiste ; LEMAIRE Thyméo ; SURREL Victor & Bastien ; BELLIER-BENISTAND Célian ; GABERT Chloé & Arthur ; MAURON Noémie & Damien ; ARRIBERT Hélios ; MEUDEC Martin ; BRETAUDEAU Camille ; ALARCON Lilou.

= 24 enfants

Adopté à l'unanimité.

Monique BLANC informe qu'actuellement elle travaille sur le futur fonctionnement du service de la cantine scolaire (personnel communal) – service qui sera opérationnel à la rentrée prochaine. Les enfants de la maternelle notamment la petite section seront admis.

Réflexion en cours sur le maintien ou non du service de la garderie le midi à la rentrée prochaine, la prochaine commission scolaire y travaillera (actuellement 1 enfant – 2 fois/semaine).

DEMANDE SUBVENTION – VOYAGE SCOLAIRE-CLASSE VERTE

Monique BLANC donne lecture de la demande de subvention et du plan de financement prévisionnel de l'association Les Amis de l'Ecole de La Chapelle en Vercors pour le voyage scolaire en Auvergne, classe verte pour les enfants du cycle 3 pour la période du 4 au 7 juin prochain inclus.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité attribue une subvention d'un montant de 650 euros à l'association Les Amis de l'Ecole de La Chapelle en Vercors pour le voyage scolaire en Auvergne.

Depuis 2016, le Département n'aide plus les écoles pour les sorties scolaires, uniquement de la compétence des communes.

Arrivé de Sébastien REVOL

FINANCE COMMUNALE – DÉCISION MODIFICATIVE N°6 DU BUDGET

2017

Régularisation fiscalité :

Fonctionnement :

Dépense :

Chapitre 014 – Atténuations de produits : + 3 482 €

Recette :

Chapitre 73 – Impôts & Taxes : + 3 482 €

Adopté à l'unanimité.

Arrivé de Daniel AUDEYER

DEMANDE D.E.T.R 2018 – PROJET DE TRAVAUX DE GESTION DES EAUX PLUVIALES ET RUISSELLEMENT – PROTECTON DES HAMEAUX DES BERNARDS – DE GROSSE PIERRE – ZA LES BRUYERES

Monsieur le Maire présente l'étude préliminaire réalisée par le cabinet DAVID concernant les travaux de gestion des eaux pluviales de ruissellement nécessaires à la protection du hameau des Bernards et de Grosse Pierre sur la commune de La Chapelle en Vercors.

Ces travaux consistent essentiellement :

- A réparer le bassin d'écrêtage sis au droit de la voie d'accès à la zone artisanale les Bruyères depuis le RD518,
- A reprendre la canalisation des eaux pluviales dudit bassin principalement sous la RD518 vers l'exutoire naturel qui est le scialet sis quartier Préjullard,
- De créer une canalisation de récupération des eaux pluviales de l'extension de la zone artisanale les Bruyères.

La totalité du projet est estimé à 428 571.30 € HT qui se décompose comme suit :

- 1^{ère} tranche – réparation du bassin écrêtage existant : 19 900 € HT
- 2^{ème} tranche – canalisation des eaux pluviales hameau des Bernards-ZA les Bruyères : 296 476.30 €
- 3^{ème} tranche – canalisation des eaux pluviales de la ZA les Bruyères : 65 205 € HT
- Honoraires maîtrise d'œuvre, des bureaux d'études : 46 990 € HT

Le Conseil Municipal sollicite à l'unanimité de l'Etat de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux soit la somme de 107 142.83 € (25% du montant HT) et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour rechercher d'autres financements.

DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Les conjoints FOUR ont déposé une déclaration d'intention d'aliéner un bien soumis au droit de préemption urbain selon les articles L211-1 et suivant le Code de l'Urbanisme.

Référence cadastrale de la parcelle concernée ci-dessous :

- AH n°113 au lieudit le Village d'une superficie totale de 166m²

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de renoncer à acquérir la parcelle référencée ci-dessus et de ce fait à ne pas exercer son droit de préemption.

DEFENSE DES ACTIVITES DE PASTORALISME FACE AUX ATTAQUES DU LOUP

Monsieur le Maire expose, suite au courrier de l'Association des Maires de la Drôme (AMD), la situation très sensible liée à la présence du loup dans de nombreuses communes du département de la Drôme, sujet évoqué lors du congrès départemental des maires à Nyons.

Exposé des motifs :

Les communes concernées par le pastoralisme s'inquiètent grandement de l'avenir et de l'équilibre de leur territoire si l'élevage de plein air venait à disparaître.

Ce qui semblait impossible il y a encore peu de temps pourrait devenir réalité.

Depuis quelques mois, des collectivités locales du grand Sud Est (PACA et Auvergne-Rhône-Alpes) se sont constituées en association sous le nom de Union pour la Sauvegarde des Activités Pastorales et Rurales (USAPR), afin d'exprimer leur soutien aux éleveurs et également alerter, mobiliser, les pouvoirs publics sur cette situation intenable.

Aussi, suite au congrès départemental de Nyons, l'Association des Maires et Présidents de Communautés de la Drôme, consciente de la détresse des éleveurs, a décidé de soutenir l'USAPR. Elle propose de porter la parole des élus locaux au-delà de notre département, à l'attention du gouvernement et de l'Etat afin de peser dans ce débat. Faire évoluer à terme la législation nationale et européenne (convention de Berne) et notamment peser fortement sur le «plan loup» dans l'intérêt prioritaire du pastoralisme et des acteurs professionnels qui, au quotidien, souffrent de la prédation, paraît capital.

«L'ultime appel pour la défense de l'élevage de plein air» validé par l'ensemble du monde syndical agricole, quelle que soit sa sensibilité, ainsi que la contribution de l'USAPR au «plan national d'actions 2018-2023» permet de prendre toute la mesure des enjeux.

La question du loup ne concerne pas exclusivement les communes rurales : c'est une question qui engage l'avenir de nos territoires. L'objectif n'est, évidemment pas l'éradication de cette espèce. Il s'agit tout simplement de permettre la survie de savoir-faire ancestraux en matière agricole et en matière d'aménagement du territoire dans nos communes Il importe d'inverser rapidement la tendance : défendre en priorité, les activités humaines.

Le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité apporte son soutien à l'appel de l'Union pour la Sauvegarde des Activités Pastorales (USAPR, dont d'ores et déjà de nombreuses communes sont adhérentes dans le Grand SUD EST) et qui ont été approuvées par l'Association des Maires et Présidents de Communautés de la Drôme et de l'ensemble des organisations agricoles représentatives.

Le Conseil prend acte de la gravité de la situation quant à la survie des activités d'élevage dans les communes drômoises alors que le «plan loup 2018-2023» est en cours d'élaboration et rappelle que l'objectif de cette démarche n'est par l'éradication de l'espèce loup mais d'inverser rapidement la tendance en défendant, en priorité, les activités humaines.

DIVERS

Suite à la réorganisation du service administratif, les horaires du secrétariat de mairie sont modifiés comme suit :

A compter du 1^{er} février :

- Lundi – mardi – jeudi – vendredi : de 8h-12h
- Mercredi : de 10h-12h
- Vendredi : de 13h30-16h30

Commission « Finances communales » :

- Le mercredi 21 février à 19h30 : analyse financière 2017
- Le mercredi 14 mars à 19h30 : orientation Budgétaire – préparation Budgets 2018

Commissions communales : Préparation Budget

- Commission «Travaux – Déneigement – Camping – Piscine» : vendredi 2 février de 15h-19h
- Commission «Vie associative» : lundi 5 février à 19h30
- Commission «Cadre de vie» : mardi 6 février à 18h30
- Commission «Agriculture – Forêt» : vendredi 7 février à 19h30
- Commission «Scolaire» : lundi 26 février à 19h

Tour de table :

Monique BLANC :

- Extinction des illuminations de Noel : souci avec le Syndicat d'Energies de la Drôme, devaient être enlevées le 8 janvier. A priori programmer pour le 18 janvier.

Gérard ALLIER :

- Point sur l'avancement des travaux de la future cantine, fin des travaux prévu en mai-juin
- Aménagement du jardin de ville, livraison de la tyrolienne début février (problème de liquidation de l'entreprise et de son fournisseur). Le jardin de ville doit être terminé avant la saison estivale.

Roger POIZAT :

- Demande la suite du dossier de l'extension de la ZA les Bruyères. Jacky CASASNOVAS précise qu'une réunion a eu lieu avec la CCRV, Monsieur Eric DIEVAL et lui-même. La compétence des zones artisanales est à la charge des Communauté des Communes et non des communes. Le dossier avance.

La séance est levée à 20h30

Le Maire,

Le secrétaire,